

Date de convocation : 21 novembre 2018

Le 29 novembre 2018 à 18h10

Le Bureau communautaire de Caen la mer s'est réuni à huis clos en salle du bureau de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Présents : Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Gilbert BOUHIER, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Sébastien DEBIEU, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Olivier DÉRU, Madame Annick FARCY, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Madame Valérie GILLES, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT (délibération n°10 à n°53), Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Michel LAFONT, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Stéphane LEBREUILLY (délibération n°30 à n°53), Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Patrick LEDOUX (délibération n°12 à n°53), Monsieur Jacques LELANDAIS (délibération n°1 à n°29), Monsieur Gérard LENEVEU, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Richard MAURY (délibération n°30 à n°53), Monsieur Robert MICHEL, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Rémi POIRIER, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Claude YVER.

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Dominique RÉGEARD à Monsieur Rémi POIRIER, Monsieur Patrice COLBERT à Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Pascal SÉRARD à Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Michel BOURGUIGNON à Madame Aurore BRUAND, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENCO à Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Laurent MATA à Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Ernest HARDEL à Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Monsieur Jacques LELANDAIS à Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI (délibération n° 30 à n°53).

Excusés : Monsieur Romain BAIL, Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Mickaël BERTRAND, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT (délibération n°1 à n°9), Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Stéphane LEBREUILLY (délibération n°1 à n°29), Monsieur Patrick LEDOUX (délibération n°1 à n°11), Monsieur Richard MAURY (délibération n°1 à n°29), Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Joël PIZY, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Denis VIEL, Madame Stéphanie YON-COURTIN.

Le bureau nomme Monsieur Frédéric LOINARD secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

N° B-2018-11-29/01 - Commune de Cairon - Aménagement de la place des commerces sur la RD22 - Convention entre le conseil départemental du calvados, la communauté urbaine Caen la mer et la commune de Cairon

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à signer la convention de travaux et d'entretien du domaine public routier.

N° B-2018-11-29/02 - Commune de Carpiquet - Sécurisation de l'accès à l'opération de Bouygues Immobilier sur la RD9 - Convention entre le Conseil Départemental du Calvados, la Communauté urbaine Caen la mer et la Société Bouygues Immobilier

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention.

N° B-2018-11-29/03 - Caen - Programme annuel de voirie 2018 - Versement d'un fonds de concours ascendant

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision de la commune de Caen d'apporter un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer pour l'opération « programme annuel de voirie 2018 » pour un montant de 500 000 € limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

Le bureau communautaire, autorise le Président ou son représentant à signer la convention, relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer par la commune de Caen pour la réalisation de l'opération « programme annuel de voirie 2018 », ainsi que les avenants s'y rapportant,

Le bureau communautaire, autorise le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant au financement de cette opération.

N° B-2018-11-29/04 - Thue et mue - Communes déléguées de Bretteville l'Orgueilleuse, Cheux, Le Mesnil Patry, Putot en Bessin, Brouay - Travaux de voirie - Fonds de concours ascendant

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision de la commune de Thue et Mue d'apporter un fonds de concours pour les travaux de voirie visés dans le tableau ci-dessus, pour un montant de 122 300,00 € limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

Le bureau communautaire, valide le plan de financement pour les travaux de voirie précités selon le tableau,

Le bureau communautaire, approuve la convention relative au versement d'un fonds de concours ascendant à la Communauté urbaine Caen la mer par la commune de Thue et Mue pour la réalisation de travaux de voirie des rues suivantes :

- Rue Loïk Cavellec sur la commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse,
- Rue des Ruaux sur la commune déléguée de Cheux,
- Aménagement trottoir clos Marly et rue du 11 juin 1944 sur la commune déléguée du Mesnil Patry,

- Remise à niveau bordures et trottoirs rue du 7 juin, rue de Brouay sur la commune déléguée de Putot en Bessin,
- Rue de la londe (phase 1) sur la commune déléguée de cheux,
- Plan de circulation rue de la Perelle sur la commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse, ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant.

N° B-2018-11-29/05 - Commune de Démouville - Etude définitive d'effacement des réseaux rue de la montagne

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'étude définitive présentée par le SDEC Energie, dans le cadre de l'effacement des réseaux prévu rue de la montagne sur la commune de Démouville,

Le bureau communautaire, prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,

Le bureau communautaire, décide de participer au financement de l'opération par fonds de concours, à hauteur de 61 160,98 euros et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire,

Le bureau communautaire, s'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la communauté urbaine de Caen la mer,

Le bureau communautaire, s'engage à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la communauté Urbaine de Caen la mer dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 753,10 euros.

N° B-2018-11-29/06 - Commune de Mouen - Opération de requalification de la rue Pierre Castel - Adoption de l'avant-projet et versement d'un fonds de concours ascendant - demande de subvention auprès de l'agence de l'eau seine-normandie

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'avant-projet de l'opération de requalification de la rue Pierre Castel pour un montant de 418 000 € TTC,

Le bureau communautaire, accepte la décision de la commune de Mouen d'apporter un fonds de concours pour la réalisation de l'opération de requalification de la rue Pierre Castel pour un montant de 174 166,67 €, limité à 50% des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors subventions,

Le bureau communautaire, valide le plan de financement pour la requalification de la rue Pierre Castel à Mouen selon le tableau,

Le bureau communautaire, sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de la réduction à la source des eaux de ruissellement,

Le bureau communautaire, le président ou son représentant à signer la convention relative au versement du fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la Mer par la commune de Mouen pour la requalification de la rue Pierre Castel.

N° B-2018-11-29/07 - Commune de Thaon - Opération de revitalisation du Centre Bourg - Adoption de l'avant-projet et du plan de financement de l'opération - Convention avec le Conseil départemental du Calvados

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet de l'opération de revitalisation du Centre Bourg de Thaon pour un montant de 784 152 € T.T.C,

Le bureau communautaire, accepte la décision de la commune de Thaon d'apporter un fonds de concours pour l'opération de revitalisation du centre bourg pour un montant de 233 480 € limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

Le bureau communautaire, valide le plan de financement de l'opération de revitalisation du centre bourg de Thaon selon le tableau,

Le bureau communautaire, approuve la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer par la commune de Thaon pour la réalisation de l'opération de revitalisation du centre bourg,

Le bureau communautaire, approuve la convention de travaux et d'entretien du domaine public routier départemental.

N° B-2018-11-29/08 - Commune de Thue et mue - Opération d'extension de l'éclairage de la place Courteheuse et ses abords située à Cheux - Adoption du projet et du financement de l'opération

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'étude préliminaire présentée par le SDEC Energie référencée 17EPI0861 dans le cadre de l'extension de l'éclairage de la place Courteheuse et ses abords à Thue et Mue commune déléguée de Cheux,

Le bureau communautaire, décide de participer au financement de cette opération, à hauteur de 56 553,18 € et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire en section d'investissement par un fond de concours payable en une seule fois à la réception des travaux, sachant que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

N° B-2018-11-29/09 - Acquisition par Caen la mer auprès de la commune d'Hérouville Saint-Clair de la structure monumentale dénommée "Forêt d'Emeraude" située place Saint-Clair à Hérouville Saint-Clair

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le transfert de propriété par la commune d'Hérouville Saint-Clair au profit de la communauté urbaine de la parcelle DC n°7, d'une superficie de 1 681 m², sur laquelle est édifiée la superstructure monumentale, dénommée "Forêt d'Emeraude", située place Saint-Clair à Hérouville Saint-Clair, à usage de plate-forme multimodale,

Le bureau communautaire, dit que ce transfert de propriété s'opèrera moyennant le prix de 500 000 €,

Le bureau communautaire, mentionne que la parcelle DC n°7 supporte la présence de différents réseaux (notamment réseaux eaux pluviales, assainissement, eau potable, basse tension, signalisation lumineuse). La parcelle DC n°7 supporte également des panneaux publicitaires.

N° B-2018-11-29/10 - Echangeur des Pépinières - Acquisition de la parcelle ZM 14 pour partie sise à Bretteville sur Odon

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'acquisition, auprès de la société FONCIM de partie de la parcelle ZM 14, pour environ 12 763 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage sise à Bretteville sur Odon, au prix de 1,50 € HT/m² libre d'occupation, soit pour 12 763 m² un prix de dix-neuf mille cent quarante-quatre euros cinquante centimes hors taxes (19 144,50€ HT).

N° B-2018-11-29/11 - Hérouville Saint-Clair - Création d'un cimetière - Acquisition par Caen la mer d'un terrain situé Route de Colombelles

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition auprès de l'indivision DUDOUIT de la parcelle cadastrée section BZ numéro 21, située route de Colombelles à Hérouville Saint Clair d'une superficie de 145 495 m² au prix de deux cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (290 990 €) et versement au profit de Monsieur et Madame MAUBERT, exploitants de ladite parcelle, d'une indemnité d'éviction d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (290 990 €),

Le bureau communautaire, dit que Caen la mer prendra à sa charge les frais d'acte notarié,

Le bureau communautaire, précise qu'au titre des conditions particulières de la vente, sera intégrée une clause de faculté de rétrocession au prix de 2€/ m² au profit de l'indivision DUDOUIT si une partie du terrain était classée en zone constructible dans un délai de 30 ans à compter de la vente.

N° B-2018-11-29/12 - Convention de réservation de logements sociaux suite à garanties d'emprunts

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le modèle de convention, afférent aux réservations de logements sociaux dont bénéficie la communauté urbaine en contrepartie des garanties d'emprunt octroyées aux bailleurs,

Le bureau communautaire, décide de signer les conventions tripartites de réservations de logements avec les bailleurs sociaux et les communes sur lesquelles les logements sont implantés pour toutes les garanties d'emprunts accordées.

N° B-2018-11-29/13 - Politique de la ville - Organisation des journées "Politique de la ville" par la Ville d'Hérouville Saint-Clair - Attribution d'une subvention

Affichage de la délibération le : 3 décembre 2018

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 1 500 € (2,34 % du coût total de l'opération) à la ville d'Hérouville Saint-Clair pour participer aux dépenses occasionnées dans le cadre de l'organisation des journées « politique de la ville » des 23 et 24 novembre 2018.

N° B-2018-11-29/14 - Attribution de subvention dans le cadre du dispositif d'aide financière à la réhabilitation du parc social en matière de performance énergétique

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide après examen du dossier, d'attribuer des subventions aux opérations nécessitant un soutien, à savoir :

- à la Plaine Normande pour l'opération de réhabilitation thermique, résidence Poulin – rue Roger Poulin à Hérouville st Clair, 80 logements collectifs dont 54 subventionnés : 108 000€

- à la Caennaise, pour l'opération de réhabilitation thermique 1 à 45 rue des 13 acres à Caen, 100 logements dont 12 logements subventionnés : 24 000€.

N° B-2018-11-29/15 - Office de tourisme et des congrès Caen la mer-Normandie - Application de la convention d'objectifs 2018-2020 - Convention et subventions 2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention de partenariat 2019 entre l'Office de tourisme et des congrès Caen la mer-Normandie et la communauté urbaine,

Le bureau communautaire, décide d'attribuer dans les conditions énoncées dans la dite-convention une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 1 390 000 € à l'Office de tourisme et des congrès Caen la mer-Normandie, imputée au chapitre 65, nature comptable 6574, fonction 633, sous rubrique 6331 du budget principal de fonctionnement 2019 du budget de la communauté urbaine,

Le bureau communautaire, autorise conformément à cette convention le versement :

- d'une avance de 50% à partir du 31 janvier 2019 et après la notification de la convention signée, soit un montant prévisionnel de 695 000 € ;
- d'un acompte de 40% à partir du 30 juin 2019 sur production des documents prévus, soit un montant prévisionnel de 556 000 € ;
- versement du solde à partir du 30 septembre 2019 et sur production des documents prévus, soit un montant prévisionnel de 139 000 €.

Le bureau communautaire, décide d'attribuer dans les conditions énoncées dans la dite-convention une subvention d'investissement d'un montant maximum de 58 900 € à l'Office de tourisme et des congrès Caen la mer-Normandie.

N° B-2018-11-29/16 - Taxe de séjour - Cas des nuitées des clients titulaires d'un contrat d'amarrage à l'année dans les ports de plaisance - Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le(s) gestionnaire(s) en charge de la collecte

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de préciser les modalités de déclaration et de reversement de la taxe de séjour pour les clients titulaires d'un contrat d'amarrage à l'année dans un port de plaisance, dans la convention de partenariat.

N° B-2018-11-29/17 - Bibliothèque Alexis de Tocqueville (BMVR) - Adoption des avenants n°1 suite aux protocoles transactionnels - lot 2 (clos et couverts), lot 7 (faux plafonds), lot 11 (chauffage ventilation plomberie désenfumage), lot 12 (électricité courants forts) et lot 13 (électricité courants faibles)

Affichage de la délibération le : 3 décembre 2018

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les termes des avenants n°1, aux protocoles d'accords transactionnels relatifs aux lots 2 (clos et couverts), 7 (faux plafonds), 11 (chauffage-ventilation-plomberie-désenfumage), 12 (électricité – courants forts) et 13 (électricité – courants faibles).

N° B-2018-11-29/18 - Musique en Plaine - Demande de subvention auprès de Conseil départemental du Calvados

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite pour l'année 2019 une subvention annuelle de fonctionnement auprès du Conseil départemental du Calvados pour le développement des enseignements artistiques spécialisés ainsi que le développement des projets d'éducation culturelle.

N° B-2018-11-29/19 - Convention entre l'Etat et la communauté urbaine pour la mise à disposition de conservateurs d'Etat auprès de la bibliothèque de Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention.

N° B-2018-11-29/20 - Réseau de lecture publique - Convention de partenariat avec le Département du Calvados pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques du réseau de lecture publique

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat avec le Département du Calvados pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques du réseau de lecture publique.

N° B-2018-11-29/21 - Convention avec la Mutualité Française pour le Relais d'Assistants Maternels Plaine Sud

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention.

N° B-2018-11-29/22 - Lutte contre la pollution de l'air - Subvention 2018 à l'association Atmo Normandie pour les investissements nécessaires à la surveillance de la qualité de l'air

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à Atmo Normandie une subvention d'équipement de 4.000€ pour participation aux investissements nécessaires à la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de Caen la mer.

N° B-2018-11-29/23 - Approbation et renouvellement de la convention d'adhésion à la fourrière animale des communes extérieures à Caen la mer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que la recette issue de la participation des communes extérieures sera imputée.

Le bureau communautaire, approuve le modèle de convention d'adhésion des communes extérieures à la Communauté urbaine.

N° B-2018-11-29/24 - Assainissement - Caen - Rue de Calix - Restructuration des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales - Convention avec le syndicat RESEAU - Demande d'aides financières

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le programme de restructuration des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur des longueurs respectives de 580 mètres et 140 mètres ainsi que la reprise des branchements correspondants pour un montant de 545 000 € HT,

Le bureau communautaire, approuve la convention de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la Caen la mer et le syndicat RESEAU pour la restructuration des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable de la rue de Calix à Caen pour un montant total de 835 000 € HT, en précisant que la charge financière de cette opération est répartie comme suit :

- pour le syndicat RESEAU à hauteur de 290 000 € HT : pour la restructuration du réseau d'eau potable et des branchements sur une longueur de 710 mètres,
- pour la communauté urbaine Caen la mer à hauteur de 545 000 € HT : dont 445 000 € HT pour la restructuration du réseau et des branchements d'eaux usées sur une longueur de 580 mètres et 100 000 € HT pour la restructuration du réseau et des branchements d'eaux pluviales sur une longueur de 140 mètres.

Le bureau communautaire, sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux.

N° B-2018-11-29/25 - Assainissement - Réalisation d'études - Groupement de commandes - Convention avec le Syndicat RESEAU

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de groupement de commandes à intervenir entre Caen la mer et le Syndicat RESEAU,

Le bureau communautaire, dit que les dépenses nécessaires relatives aux études seront imputées en fonction des compétences concernées, soit sur le budget principal, soit sur le budget annexe de l'assainissement collectif,

Le bureau communautaire, sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au taux le plus élevé.

N° B-2018-11-29/26 - RESEAU - Approbation des statuts applicables au 1er janvier 2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les statuts de RESEAU applicables au 1^{er} janvier 2019.

N° B-2018-11-29/27 - Adoption du règlement de la procédure d'attribution de subventions dans le cadre de la loi Oudin

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement, ainsi que ses annexes 1 (grille d'évaluation) et 2 (grille d'instruction des demandes), pour une entrée en vigueur en 2019.

N° B-2018-11-29/28 - Raccordement aux eaux usées - Cas des immeubles non raccordables gravitairement - Participation de la communauté urbaine

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une participation au financement du branchement au réseau eaux usées pour les propriétés existantes avant la création du dit réseau situées en contrebas du collecteur ou des immeubles existants de plus de 2 ans non raccordables gravitairement,

Le bureau communautaire, décide de fixer la participation à la valeur réelle du coût du branchement avec un maximum de 4 000€ HT (coût moyen d'un branchement valeur 2018),

Le bureau communautaire, précise qu'à partir du 1^{er} janvier des années suivantes, l'actualisation de ce tarif sera calculée selon la formule suivante :

$$P_n = P_o (0,15 + 0,85 \frac{TP_n 10a}{TP_o 10a})$$

La définition des paramètres est la suivante :

TP 10a : est l'index national des prix de canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux

TPn : est la valeur de l'index connue au 1^{er} décembre de l'année n-1 (date de mise en ligne)

TPo : est la valeur de l'index connue au 1^{er} décembre 2018 (date de mise en ligne)

Le bureau communautaire, demande que l'entreprise en charge des travaux adresse une facture à la communauté urbaine Caen la mer pour la réalisation d'un tel branchement jusqu'à un

montant maximum de 4 000€ HT. Dans le cas d'un coût de branchement supérieur à ce montant, l'entreprise en charge des travaux adresse une seconde facture du montant restant à payer au propriétaire de l'immeuble.

N° B-2018-11-29/29 - Dégrèvements de redevance assainissement suite à des fuites d'eau

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde les dégrèvements de redevance assainissement (épuration, collecte et transports pour la partie revenant à la Communauté urbaine) apparaissant dans le tableau ci-après :

MRC = Agence de l'eau - modernisation des réseaux de collecte)

Nom Prénom	Adresse	Code Identification	Surconsommation prise en compte (nombre de m ³)	Montant du dégrèvement (en €)
Mme POREY	13 rue du Pommier Gris 14123 CORMELLES LE ROYAL	0010330443	216	255.21
Mme THOMAS	8 rue des Glengarians 14610 VILLONS LES BUISSONS	0010217921	51	68.44
Mme IZZEA	16 Clos de Traisnecourt 14123 CORMELLES LE ROYAL	0150035966	55	73.81
SCP COPRO BILLET GIRAUD	20 rue Froide 14000 CAEN	48300100947503	67	21.10
Mme DESHAYES et M FERNANDEZ	1536 rue des Sources 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	107061	139	223.23
TOTAUX			528	641.79

Le bureau communautaire, dit que cette décision sera notifiée à l'organisme qui facture l'eau (RESEAU ou entreprise) et aux intéressés.

N° B-2018-11-29/30 - Fleury/Orne - Approbation de la convention d'avance pour la ZAC Normandika

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement à Normandie Aménagement d'une avance de 6 759 450 € échelonnée sur la durée de l'opération conformément au plan de trésorerie,

Le bureau communautaire, approuve les termes du projet de convention d'avance temporaire de trésorerie.

N° B-2018-11-29/31 - lfs - Approbation de la convention d'avance pour la ZAC Object'lfs Sud

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement à Normandie Aménagement d'une avance de 4 345 816 € échelonnée sur la durée de l'opération conformément au plan de trésorerie,

Le bureau communautaire, approuve les termes du projet de convention d'avance temporaire de trésorerie.

N° B-2018-11-29/32 - Approbation des comptes rendus d'activités annuels à la collectivité 2017 - Concessions d'aménagement économique

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes rendus annuels d'activité 2017 ainsi que les bilans prévisionnels de chacune des zones d'activités.

N° B-2018-11-29/33 - Approbation du CRAC 2017 - ZAC EOLE - Plaine Sud

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu annuel d'activité 2017 ainsi que le bilan prévisionnel de la zone d'activités.

N° B-2018-11-29/34 - Parc d'activités EOLE - Cession de terrains sis à Hubert Folie au profit de la SHEMA

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la SHEMA, les parcelles de terrain sises à Hubert Folie, cadastrées section Z n° 56, 57 et 255 pour une superficie totale de 162 604 m² au prix de neuf cent treize mille neuf cent quarante euros hors taxes (913 940 € HT),

Le bureau communautaire, dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

N° B-2018-11-29/35 - Bretteville sur Odon - Zone d'activités du quartier Koenig - Désaffectation et déclassement du bâtiment 1

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désaffecter par anticipation le bâtiment 1 du quartier Koenig, implanté sur une emprise de terrain d'environ 996 m² cadastré avant division A 460p et A 463p,

Le bureau communautaire, décide de déclasser du domaine public ledit ensemble immobilier au plus tard le 30 septembre 2019, suite à la désaffectation qui sera opérée,

Le bureau communautaire, confirme la cession au profit de la société SECURITE MASDIAL dans les termes de la délibération du bureau communautaire B-2018-09-20/23 du 20 septembre 2018.

N° B-2018-11-29/36 - ZAC du plateau - Transfert de propriété des biens de retour

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter le transfert de propriété à intervenir par acte authentique, des parcelles ci-dessus désignées, constituant des biens de retour au sens de l'article 15 du cahier des charges de concession de la ZAC du Plateau, ces biens étant cédés à titre gratuit,

Le bureau communautaire, dit que les frais d'acte sont à la charge de la SEM Normandie Aménagement.

N° B-2018-11-29/37 - Ouistreham Riva-Bella - Zone d'activités du Maresquier - Acquisition par Caen la mer de terrains communaux pour réaliser des réserves foncières

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, en vue de poursuivre l'aménagement de la zone d'activités du Maresquier, d'acquérir auprès de la commune d'Ouistreham Riva-Bella, les parcelles cadastrées section AR numéros 53, 102, 104, 106p, 47p, 120p et 122p pour une contenance totale 12 150 m² environ, situées à l'Est de la rue du Chemin de la Crête au Coq et au Sud du Chemin du Maresquier, à Ouistreham Riva-Bella, au prix de 15€ HT/m² soit un prix total de cent quatre-vingt mille deux cent cinquante euros hors taxes (180 250€ HT), sous réserve de document d'arpentage,

Le bureau communautaire, dit que Caen la mer prendra à sa charge les frais d'acte notarié et de géomètre.

N° B-2018-11-29/38 - Extension de la zone d'activité du clos de la Hogue à Bénouville - Conventions pour l'alimentation en énergie électrique de la zone entre Caen la mer et Enedis

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, abroge la délibération n° B-2018-01-25/17 du 25 janvier 2018, remplacée par la présente délibération,

Le bureau communautaire, approuve les conventions entre Caen la mer et ENEDIS, relatives à la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif, ainsi qu'à la servitude lui permettant de réaliser ces travaux.

N° B-2018-11-29/39 - Projet reconstruction d'un bâtiment pour le laboratoire CRISMAT - Signature de la convention financière avec la région Normandie

Affichage de la délibération le : 3 décembre 2018

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention financière avec la Région Normandie.

N° B-2018-11-29/40 - MoHo - Demande de subvention à la Région Normandie au titre du Fonds Régional d'Aide au Développement des Territoires (FRADT)

Affichage de la délibération le : 3 décembre 2018

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter la Région Normandie afin de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Régional d'Aide au Développement des Territoires (FRADT),

Le bureau communautaire, précise qu'en cas d'attribution de la subvention régionale, une convention spécifique sur les modalités de restitution de l'aide devra être signée au cas où la structure porteuse du MoHo viendrait à acquérir l'ensemble immobilier.

N° B-2018-11-29/41 - Participations des communes de la Caen la mer au service commun ADS au titre de 2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les participations pour 2019 à appliquer aux communes membres du service commun ADS.

N° B-2018-11-29/42 - SAFER de Normandie - Souscription d'actions

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de souscrire 546 actions nouvelles de la SAFER de Normandie pour un montant total de huit mille sept cent trente-six euros (8.736.€), dont 28 à titre irréductible et 518 à titre réductible, afin de porter à 625 le nombre d'actions détenues par Caen la mer.

N° B-2018-11-29/43 - Création d'une régie d'avances ' politiques européennes ' - Convention fixant les modalités de reversement des sommes engagées par la communauté urbaine pour le compte de la ville de Caen et le CCAS

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention fixant les modalités de reversement des sommes engagées par la communauté urbaine pour le compte de la Ville de Caen et du CCAS.

N° B-2018-11-29/44 - Association Revivre - Financement du programme d'investissement - Garantie à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant de 850 000 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, abroge la délibération n°B-2018-07-04/63 du bureau communautaire du 4 juillet 2018,

Le bureau communautaire, accorde sa garantie à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 850 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 80 410 constitué d'une ligne de prêt,

Le bureau communautaire, s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

N° B-2018-11-29/45 - Foncière d'Habitat et Humanisme - Acquisition en VEFA d'un logement situé Place de la Liberté à Caen - Garantie à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant de 45 689 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 45 689 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 87 858,

Le bureau communautaire, s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

N° B-2018-11-29/46 - Convention d'accès à la centrale d'achat de Manche Numérique

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'accès à la centrale d'achat Manche Numérique,

Le bureau communautaire, autorise le Président ou son représentant à signer la convention d'accès à la centrale d'achat de Manche Numérique.

N° B-2018-11-29/47 - Participation au marché relatif à l'acquisition, l'installation, la mise en œuvre, la formation, la maintenance et l'assistance d'une application de gestion de l'occupation du domaine public dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au marché relatif à l'acquisition, l'installation, la mise en œuvre, la formation, la maintenance et l'assistance d'une application de gestion de l'occupation du domaine public dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer,

Le bureau communautaire, acte que la participation à la consultation engage la Communauté Urbaine à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues,

Le bureau communautaire, approuve l'expression des besoins de la Communauté Urbaine.

N° B-2018-11-29/48 - Participation au marché relatif à l'acquisition, l'installation, la mise en œuvre, la formation, la maintenance et l'assistance d'une application de suivi des représentants dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au marché relatif à l'acquisition, l'installation, la mise en œuvre, la formation, la maintenance et l'assistance

d'une application de suivi des représentants dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer,

Le bureau communautaire, acte que la participation à la consultation engage la Communauté Urbaine à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues,

Le bureau communautaire, approuve l'expression des besoins de la Communauté Urbaine.

N° B-2018-11-29/49 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la communauté urbaine Caen la mer, la ville de Caen et le CCAS de la ville de Caen - Assistance à maîtrise d'ouvrage "Gestion relation citoyen"

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention précisant la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté urbaine Caen la mer, la ville de Caen et le CCAS de la ville de Caen pour la réalisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la thématique de la "gestion relation citoyen", afin d'en fixer les missions et d'en arrêter l'organisation,

Le bureau communautaire, autorise le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes.

N° B-2018-11-29/50 - Groupement de commandes "Bâtiments et Equipements" - Marché de démolition et désamiantage de bâtiments

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer et de lancer le marché de démolition et de désamiantage de bâtiments,

Le bureau communautaire, acte que la participation et le lancement à la consultation engage la collectivité à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant coordonnateur des groupements de commandes à signer au nom et pour le compte des membres du groupement les marchés correspondants.

N° B-2018-11-29/51 - Maison des syndicats - Attribution d'une subvention aux syndicats SUD (Union Syndicale Solidaires) et FSU (Fédération syndicale unitaire)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, eu égard aux missions d'intérêt général assurées sur le territoire communautaire, d'attribuer à l'Union Syndicale Solidaires (syndicat SUD) une subvention de 1 250 € pour lui permettre de répondre à ses besoins de fonctionnement au titre de l'exercice et avant déménagement dans les nouveaux locaux précités,

Le bureau communautaire, décide, eu égard aux missions d'intérêt général assurées sur le territoire communautaire, d'attribuer à Fédération Syndicale Unitaire (FSU) une subvention de 425 € pour lui permettre de répondre à ses besoins de fonctionnement au titre de l'exercice et avant déménagement dans les nouveaux locaux précités,

Le bureau communautaire, dit que l'Union Syndicale Solidaires et la Fédération Syndicale Unitaire ne pourront pas reverser leur subvention à d'autres personnes morales et devront rendre compte de son utilisation conformément à l'article L2251-3-1 du CGCT.

N° B-2018-11-29/52 - Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin temporaire

Affichage de la délibération le : 3 décembre 2018

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le recrutement des agents non permanents pour remplacer un agent titulaire ou contractuel absent et pour un

accroissement temporaire d'activité à temps complet ou temps non complet en fonction des besoins exprimés,

Le bureau communautaire, dit que la rémunération s'effectuera par référence à un grade.

N° B-2018-11-29/53 - CLAS - Remboursement des CESH 0/3 ans

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le remboursement de la facture présentée par le CLAS pour un montant de 42 430,98€.

Diffusion :

- aux 55 maires
- aux membres du bureau

Affiché le **11 DEC. 2018**

Le Président,



Joël BRUNEAU